



**DEMANDE D'AGRÈMENT D'UNE STRUCTURE DE COLLECTE ET/OU DE COMMERCIALISATION ET/OU
D'UN TRANSFORMATEUR - AIDE À LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLABORÉS À PARTIR DE
PLANTES AROMATIQUES, A PARFUM ET MÉDICINALES
(Y COMPRIS HYDROLATS, ET HORS HUILES ESSENTIELLES)**

Dénomination sociale du demandeur :

Adresse :

Objet social :
.....
.....

Numéro SIRET :

Afin d'obtenir un agrément de la DAAF, je déclare avoir pris connaissance des dispositions arrêtées par la circulaire du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt concernant l'aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

Je m'engage :

- à transformer en produit relevant de la nomenclature combinée NC 3301 90¹ / en autres produits élaborés (hors huiles essentielles)¹, des plantes aromatiques, à parfum et/ou médicinales récoltées dans mon département de situation, en m'assurant de leur origine // à collecter des produits relevant de la nomenclature combinée NC 3301 90¹ / d'autres produits élaborés (hors huiles essentielles)¹, fabriqués à partir de plantes à parfum récoltées dans mon département de situation, en m'assurant de leur origine¹ ;
- pour les transformateurs uniquement : à disposer des équipements adaptés à la transformation de ces plantes en produits relevant de la nomenclature combinée NC 3301 90¹ / en autres produits élaborés (hors huiles essentielles)¹, en état de fonctionnement et aux normes en vigueur ;
- à tenir une comptabilité permettant d'assurer la traçabilité des produits présentés à l'aide ;
- à passer un/des contrat(s) écrit(s) avec le(s) producteur(s) ;
- à reverser partiellement aux producteurs l'aide perçue, dans le délai d'un mois à compter de la date d'encaissement de l'aide ;
- à communiquer à la demande de la DAAF ou de l'ODEADOM toute pièce justificative concernant l'application de ces mesures ;
- à faciliter tous contrôles nécessaires à la vérification du respect de ces engagements.

A....., le

Le demandeur,

*(Nom, prénom, qualité, signature du
représentant légal et cachet)*

Date d'arrivée à la DAAF :

Agrément : accepté – refusé ¹

Le Directeur / la Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

(Signature et cachet de la DAAF)

¹Barrer la mention inutile